



VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

ANNEXE

\*\*\*

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES  
FEMMES ET LES HOMMES**

Le 9 Avril 2018, la Ville présentait son deuxième plan d'actions pour les années 2018, 2019 et 2020. Celui-ci témoigne de la volonté de la Ville de Rouen de défendre, de promouvoir et de faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, et de veiller, dans l'ensemble de ses politiques publiques, à rechercher l'égalité, défendre des droits des femmes et lutte contre les discriminations, en étant exemplaire en interne comme en externe.

Tout comme le précédent plan d'actions, celui-ci a été bâti à partir de cinq grandes orientations :

- Promouvoir les droits et principes de l'égalité des femmes et des hommes,
- Lutter contre les stéréotypes de genre et les discriminations,
- Valoriser et favoriser la représentation et la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie politique et publique,
- Permettre aux femmes et aux hommes un égal accès aux activités et installations culturelles, sportives et de loisirs,
- Renforcer les politiques et actions contre les violences sexuelles.

Ces orientations se déclinent au travers de vingt fiches actions regroupées autour de trois axes : l'égalité professionnelle, le développement d'une culture de l'égalité et les politiques publiques menées par la Ville.

Le plan d'actions ainsi élaboré couvre de nombreux champs de compétences de la Ville, dans une logique pragmatique et réaliste. Il est le garant d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, où cette dimension est prise en compte à tous les stades et niveaux des politiques, programmes et projets.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes suit la structuration du deuxième plan d'actions 2018-2020, en mettant en avant les principales actions réalisées en 2020, année marquée par la crise sanitaire.

## **Affirmer l'égalité professionnelle**

La Ville de Rouen, en tant qu'employeur, souhaite être irréprochable dans son fonctionnement interne, préalable nécessaire pour diffuser dans ses politiques publiques comme dans ses relations avec ses partenaires une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Situation professionnelle du personnel municipal: enrichissement progressif du Bilan Social d'indicateurs genrés permettant de s'assurer de l'égal traitement entre les femmes et les hommes sur de nombreux aspects de leur vie professionnelle : recrutement, égalité pour les déroulements et promotions de carrière, égal accès à la formation,...
- Conditions de recrutement : mise en œuvre d'un processus de recrutement sur emplois permanents de la Ville assurant une égalité de traitement entre femmes et hommes à travers l'application de l'ensemble des critères de non-discrimination définis par le Défenseur des Droits, l'inscription systématique de la mention F/H sur les intitulés des fiches de poste, l'utilisation de tournures neutres lors de la rédaction des descriptifs de missions et de compétences recherchées.
- Sensibilisation et formation : dans le cadre de l'Ecole du management, organisation de modules de formation et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle à destination des encadrant-e-s.  
Organisation d'un tuto « sexismes au travail, où en sommes-nous ? » d'une demi-journée à destination de l'ensemble des encadrant-e-s de la collectivité (cent cinquante participants), pour comprendre, agir, réagir et manager face aux agissements sexistes et sexuels en milieu professionnel : intervention d'une compagnie de théâtre spécialisée, définitions, présentation des dispositifs internes d'alerte, rappel et mise en perspective juridique et apport d'outils managériaux.
- Lutte contre le harcèlement : mise en place d'une procédure d'alerte et de signalement des actes répréhensibles au sein des services afin d'apporter une réponse adaptée à toutes les situations de discrimination, harcèlement, ou agression.
- Communication interne : représentation et prise de parole équilibrée dans les outils de communication interne (émission radio, vidéos,...).  
Renforcement de l'offre d'activités à destination des agent-e-s de la collectivité lors de « Rouen donne des elles » avec plus de 100 participants à l'édition 2020.

## **Développer une culture de l'égalité**

Si la Ville a souhaité poursuivre son engagement en interne en faveur de l'égalité professionnelle, elle tient également à contribuer au développement d'une véritable culture de l'égalité au sein de la société, en collaboration avec ses différents partenaires :

- Egalité fille-garçon : Intégration de la question de l'égalité femmes/hommes dans l'ensemble des projets pédagogiques et éducatifs à destination des enfants et des jeunes, en particulier via les projets pédagogiques rédigés par chaque animateur-trice, responsable des temps périscolaires.  
Création d'un groupe de travail « égalité filles garçons » avec les enfants du Conseil Municipal des Enfants, dont le projet a dû être stoppé en raison de la crise sanitaire, mais **qui** sera redéployé en 2021.  
Activités sportives : entraînements et organisation de tournois de football féminin suivis d'un accompagnement vers des pratiques mixtes (secteur Renard/Pouchet/Salomon). Développement d'activités sportives permettant de privilégier la mixité (quiditch, torball, tchoukball).

Cours d'école :

Réflexions sur l'aménagement des cours d'écoles portées au moment des remplacements des jeux et des réfections (temps de concertation entre les enseignants, le périscolaire et la DEPN) avec la rénovation des cours des écoles Sapins et Anatole France élémentaire pendant l'été 2020. Certaines écoles mènent également un travail pour un meilleur partage de l'espace sur les temps de récréation (secteur Balzac/Franklin Brière/Pottier Hachette).

- Vie culturelle : Soutien à des interventions et programmations artistiques plus égalitaires avec une participation accrue aux journées du Matrimoine 2020 et à Rouen donne des Elles.

Prise en compte de l'égalité F/H dans les appels à projets menés ainsi que dans les conventions signées avec les associations et les partenaires.

Un bilan/état des lieux genré de l'accès aux pratiques culturelles dans nos structures (Conservatoire, Ecole de musique, Bibliothèques, Kalif) est en cours, ainsi qu'un bilan de la répartition des moyens alloués aux associations en fonction du sexe du porteur de projet et/ou du Président. La parité est recherchée dans la programmation des différentes saisons (artiste, intervenant, acteur, metteur en scène).

Enrichissement continu du fonds des bibliothèques d'ouvrages portant sur les questions d'égalité femmes/hommes (documentaires, essais, littérature jeunesse sur les questions de genre, de droits des femmes, de lutte contre les stéréotypes et sur l'émancipation féminine).

Appel à l'écriture inclusive dans l'ensemble des courriers et documents de la Direction de la Culture.

Vie associative : renforcement du soutien aux associations engagées sur l'égalité des femmes et des hommes, qu'elles agissent sur les droits des femmes, l'aide aux victimes de violences conjugales, l'accompagnement des prostitué-e-s, etc. pour un montant de 30 100€ (contre 21 100€ en 2019).

### **Favoriser l'égalité dans nos politiques publiques**

Au plus près des citoyennes et des citoyens, la Ville de Rouen travaille à identifier les besoins spécifiques des habitant-e-s de son territoire et à lutter contre toute expression et/ou situation d'inégalité :

- Conciliation vie professionnelle/vie privée : offre d'un système d'accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires, qui participe à la conciliation des temps professionnels et personnels pour les parents de jeunes enfants. Suite à la mise en œuvre des rythmes scolaires, l'offre d'accueil périscolaire a été élargie passant de 812 places en 2018 à 1050 places en 2019.

Poursuite du système de garderie avec en 2020 : 454 places en crèches municipales, 307 places en crèches associatives subventionnées à hauteur de 437 000€ et 100 places en micro-crèches.

- Journées internationales: organisation de « Rouen donne des Elles » durant le mois de mars à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, proposant un large éventail de manifestations sur l'égalité des femmes et des hommes, dont le « Sport donne des Elles ». Si la majorité des événements n'ont pu avoir lieu suite au confinement du 17 mars, plus de 300 personnes ont pu participer aux premières manifestations programmées début mars. L'évènement poursuit sa montée en puissance depuis quelques années avec plus de 2 500 participants en 2019. A l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, organisation d'une conférence-débat sur les violences conjugales, création d'un affichage JC Decaux spécifique relayant les numéros et circuits existants d'alerte et d'information, réédition de mini plaquettes « discrètes » et portatives à destination des femmes victimes de violences conjugales et actualisation/mise en avant de la page internet dédiée sur Rouen.fr.

- Place des femmes dans l'espace public : augmentation du nombre de rues et places portant le nom de femmes afin de rééquilibrer leur présence dans la toponymie rouennaise, avec uniquement des attributions de noms de femmes en 2020 (Square Hélène Claudine et Jardin la Divine (Suzanne Lenglen)  
En partenariat avec la compagnie du P'tit Ballon et HF Normandie, la Ville a également procédé à l'installation de la plaque commémorative Denise Holstein, dévoilée à l'occasion de Rouen donne des Elles.
  
- Accompagnement des femmes victimes de violence : Animation d'un réseau professionnel de repérage et prise en charge des VIF, mis en place dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD). Dix réunions ont eu lieu en 2019. En 2020, en raison de la crise sanitaire et du départ de la référente VIF Ville de Rouen, seules deux réunions ont eu lieu.  
Accompagnement et accueil prioritaire de femmes victimes de violences dans un logement dédié (DTP) avec la mise à disposition d'un logement pour les femmes victimes de violences conjugales, en partenariat avec CDC Habitat et le Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS), qui assure le suivi des personnes hébergées.  
Enfin, co-construction d'un imagier permettant d'encourager les déclarations des femmes victimes de violences et de faciliter la communication avec les professionnels (conçu avec le Centre Médico Psychologique, l'association Solidarité Plateau et l'AREJ).  
A noter le renforcement de l'accompagnement du CAPS à hauteur de 5000 € pour leur permettre d'assurer de renforcer leurs permanences durant la période de confinement.
  
- Action sociale et accompagnement des femmes en situation de précarité : lancement et mise en animation d'un groupe de travail relatif à la précarité menstruelle, visant à fédérer les acteurs du territoire et envisager une stratégie commune d'actions (état des lieux des acteurs investis sur la thématique et recensement de l'ensemble des actions déployées sur le territoire, sensibilisation à la précarité menstruelle par des sessions de formations, élaboration d'outils partagés pour la collecte et redistribution des protections hygiéniques).  
Accueil et accompagnement à la Maison de Justice et du Droit : deux juristes, une greffière et des avocats reçoivent, informent, orientent et accompagnent tandis qu'un délégué des droits assure des permanences pour intervenir en cas de sexisme ou de discrimination (trente-huit personnes reçues dans le cadre des violences intrafamiliales et quatorze dans le cadre des violences faites aux femmes).  
Dans le cadre du contrat de ville, l'égalité hommes / femmes fait partie des priorités transversales et une attention est portée à la prise en considération de cet enjeu dans les projets développés.
  
- Communication publique : attention particulière portée à la question du genre dans les choix éditoriaux, à l'équilibre des femmes et des hommes cité·e·s, présenté·e·s ou en photographie et à la valorisation des parcours « atypiques ».

Ce bilan témoigne de la forte volonté de la Ville de ROUEN de respecter et de promouvoir l'égalité des droits des femmes et des hommes dans ses domaines d'intervention les plus divers.